

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
**Demande d'autorisation environnementale concernant le renouvellement et
l'extension de l'activité**

Demandeur : Société Planète Artifice – 8 RUE DES FLANDRES – BELLENGREVILLE (14 370)
Emplacement des installations : Société Planète Artifice, Le Clos Ubé – SAINT-PIERRE-EN-AUGE
(14 140)

Conformément à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement, une consultation du public d'une durée de 3 mois est prescrite du jeudi 23 avril au jeudi 23 juillet 2026 inclus, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PLANÈTE ARTIFICE pour l'augmentation du stockage de matière active ainsi que de la création d'une nouvelle zone de destruction par brûlage de déchets pyrotechniques sur la commune de Saint-Pierre-en-Auge.

Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km :

Mézidon-Vallée-d'Auge	Saint-Pierre-en-Auge	 Vendevre
-----------------------	----------------------	---

Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique sont déposés et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7223>
- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Saint-Pierre-en-Auge, aux horaires d'ouverture suivants :

Lundi : 8h30 – 12h00 ; 13h30 – 17h30
Mardi : 8h30 – 12h00 ; 13h30 – 17h30
Mercredi : 8h30 – 12h00 ; 13h30 – 17h30
Jeudi : 8h30 – 12h00 ; 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h00 ; 13h30 – 17h30
Samedi : 10h00 – 12h00

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur le registre disponible à la mairie de Saint-Pierre-en-Auge, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture énoncées ci-dessus,
- par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Pierre-en-Auge, siège de l'enquête,
- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7223>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables en mairie de Saint-Pierre-en-Auge.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7223>

Elles sont communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête. Toute information sur le dossier pourra être demandée auprès de la société PLANÈTE ARTIFICES (porteur de projet) – M. Bruno MAUGER par téléphone au 06.13.53.72.96 ou par mail à l'adresse : contact@art-du-feu.fr

M. Michel BAR (agriculteur retraité), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de CAEN, se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pierre-en-Auge, 22 place de la Mairie – 14 170 SAINT-PIERRE-EN-AUGE :

Saint-Pierre-en-Auge	Le 27 juin 2026	10h00-12h00
----------------------	-----------------	-------------

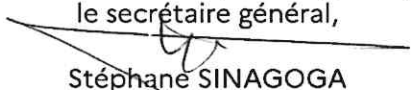
Des réunions publiques d'information se tiendront à la salle des fêtes de Boissei – Le Bourg/L'Église – 14 170 – Boissei, le :

Première réunion d'ouverture	Le mercredi 6 mai à 19h00
Deuxième réunion de clôture	Le jeudi 9 juillet à 19h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans la mairie de Saint-Pierre-en-Auge, ainsi qu'à la préfecture du Calvados (Bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

Fait à Caen le, 20 MARS 2026	Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,  Stéphane SINAGOGA
------------------------------	--